



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 18 - séance du 28 octobre 2019

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 07/2019** relatif à l'arrêté d'imposition 2020  
b) Rapport de la commission des finances
7. a) **Préavis municipal no 08/2019** relatif au nouveau Règlement communal sur l'entretien des chemins communaux et autres ouvrages  
b) Rapport de la commission ad'hoc
8. Propositions individuelles
9. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Madame et Messieurs : Bezençon Bernard, Bezençon Cyril, Bezençon Lionel, Bourquin Noemi, Dutruy Nicolas, Fontaine Philippe, Miazza Raphaël et Schuler Michel se sont excusés. M. André Strautmann est absent. Membres présents : 26. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de reporter le point 7) de l'ordre du jour, la commission chargée de l'étude du préavis n'ayant pas eu le temps de se réunir. Ce point sera inclu dans l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 3 abstentions.

### 4. Communications du bureau

Depuis le mois de juin, le bureau n'a eu qu'à nommer 2 commissions et a été chargé du dépouillement, le 20 octobre dernier, des élections fédérales. Le Président fait état du faible taux de participation lors de ces élections. Le deuxième tour pour le Conseil des Etats aura lieu le 10 novembre prochain.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

### 5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- Anniversaire du District du Gros-de-Vaud : la Municipalité a participé, avec le Président du Conseil et le personnel administratif, à la célébration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de notre District à Etagnières. Des brochures ont été éditées à cette occasion, relatant l'évolution des communes durant cette dernière décennie et seront à disposition de la population au Greffe municipal à partir de mercredi 22 octobre prochain.
- Aménagement du territoire : depuis l'introduction de la LAT, le canton a fait l'évaluation des zones à bâtir et il apparaît que Goumoëns est surdimensionnée. Pour rectifier cet état de fait, la commune doit modifier son PGA afin de supprimer les zones à bâtir en surplus. Notons que le redimensionnement de notre territoire, s'il est fait dans les délais, nous vaudra le versement d'une subvention de l'ordre de Fr. 19'600.00. La Municipalité présentera, le moment venu, un préavis au Conseil communal (le législatif a jusqu'en 2022 pour se prononcer). Bien que les projets de construction soient bloqués pour les 15 prochaines années, il n'y a pas, à ce jour, de permis de construire « en attente ». Les zones d'intérêt public feront partie des discussions que la Municipalité aura avec l'aménagiste responsable de la révision du PGA.

M. Jean-Pierre Millioud :

- Les travaux de la toiture de la pizzeria des anges ont débuté. Nous sommes dans l'attente de la décision d'octroi du subside (Fr. 4'740.00).

M. Michel Vuerchoz :

- Triage : le comité, lors de sa dernière séance, a licencié le garde forestier. Il a engagé, à titre temporaire, un nouveau garde (M. Ken Decrausaz).
- La route cantonale Goumoëns – Echallens fera l'objet d'une rénovation complète. Début des travaux prévu l'été prochain. Pour l'instant, la Municipalité n'a pas d'autres informations, notamment sur la façon dont les travaux vont se dérouler, ni sur les mesures qui seront prises par rapport à la circulation.

- Un tout-ménage va paraître prochainement pour annoncer la distribution des sapins de Noël.

M. Laurent Vulliamy :

- Projet de régionalisation de l'épuration : des séances d'information auront lieu les mardis 26 novembre (19h00 – Villars-le-Terroir – réfectoire scolaire) et 3 décembre (19h00 – Bottens – salle du Conseil). Les conseillers sont invités à s'y rendre.
- Le 26 novembre prochain le poste de police mobile sera dans notre village.
- Analyses d'eau potable: les derniers échantillons sont bons.

Le Président remercie la Municipalité pour ces informations.

La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) **Préavis municipal no 07/2019** relatif à l'arrêté d'imposition 2020  
b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 07/2019 et le rapport de la commission des finances a été envoyé par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à M. Pierre Turin pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Daniel Moix et René Mattenberger.

Suite au dépôt d'un postulat au Grand Conseil, le Canton reprend le financement de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). L'accord Canton-communes vise le report complet des charges de l'AVASAD au niveau cantonal avec bascule de points d'impôt des communes au Canton. Afin de financer cette reprise de charges, le Grand Conseil a accepté une augmentation pérenne de 1.5 point de pourcent du coefficient annuel de 152.0%. Suite à ce transfert de charges des communes vers le Canton, celles-ci s'engagent à répercuter en 2020 une baisse de 1.5 point d'impôt au minimum (par rapport à 2019).

Dans son préavis, la Municipalité précise que la bascule AVASAD enlève l'équivalent de presque 3 points d'impôt dans nos finances communales qui restent néanmoins fragiles. Elle préconise d'établir, pour 2020, le coefficient communal à 75.5% en lieu et place de 77.0% (2019) et de garder dans les recettes la marge supplémentaire offerte par la bascule AVASAD.

Dans son rapport, la COFIN appuie la réflexion de la Municipalité et propose au Conseil communal de valider la proposition de fixer le taux d'imposition à 75.5% pour l'année 2020.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité, avec un taux d'imposition de 75.5 points pour :

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales

- L'impôt à la source
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

## 8. Propositions individuelle

Ce point tombe, faute de matière.

## 9. Divers

M. Pierre Turin a quelques points à soumettre, soit :

- se plaint du bruit lors de la dernière édition de Marchâteaux en juin dernier, notamment le jeudi soir (jusqu'à 3h00 du matin), empêchant le voisinage de dormir.
- il a constaté une augmentation de la vitesse des véhicules qui passent devant chez lui et demande la pose du contrôleur de vitesse.
- annulation priorités de droite dans le village, à quoi en est la Municipalité ?
- lors de la dernière campagne pour les élections fédérales, déplore la forêt de panneaux qui ont été mis dans les villages. Ne pourrait-on pas « localiser » la pose de ces affiches (trépied).
- forêt : 2 peupliers sont tombés sur la ligne de tir, il demande s'il est possible de faire le nécessaire avant l'hiver ?

M. Michel Vuerchoz répond à M. Turin que des coupes de bois sont prévues dans le secteur en question. Quant au contrôle de la vitesse des véhicules, l'appareil sera placé ces prochains jours comme demandé. Pour la priorité de droite, la Municipalité a eu un contact avec la DGMR (Canton) et va étudier les solutions. Pour les affiches politiques, un seul trépied n'est pas envisageable vu la quantité qui a été posée cet automne.

Mme Katinka Brown fait état de problèmes de liaison de bus avec la gare du LEB. M. le Syndic propose que les usagers mécontents fassent des courriers directement à Car postal. La commune n'a aucun moyen de faire quelque chose. Espérons qu'avec la mise en route de la cadence au quart d'heure, la situation va s'améliorer.

M. Benjamin Jaquier invite les conseillers intéressés aux fenêtres de l'Avent à s'inscrire auprès du Greffe municipal. Le Syndic annonce d'ores et déjà que la fenêtre de la Commune est fixée au 17 décembre prochain, en même temps que la distribution des sapins de Noël.

M. Rémy Bolomey demande à quoi en sont les travaux de construction du nouveau collège ? M. Jean-Pierre Millioud annonce un certain retard à ce jour.

M. Jean-Daniel Moix rebondit sur ce dernier point et demande si ce retard va entraîner un coût supplémentaire ? M. Millioud répond qu'à l'heure actuelle il n'est pas encore question de plus-values. Le retard est dû à la complexité du départ du chantier (mise en œuvre).

M. Daniel Freiermuth demande si la construction de la halle Technique Laser SA va bientôt démarrer ? Il lui est répondu que la mise à l'enquête publique est actuellement en cours

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président remercie les personnes qui se sont déplacées, notamment la boursière pour sa disponibilité, et clôt la séance à 21h05. Il rappelle la prochaine séance fixée au 5 décembre 2019, consacrée notamment au budget 2020.

Le Président :

La Secrétaire :